

# SECURITE DES AGENTS DES SERVICES VETERINAIRES D'INSPECTION EN SECTEUR VIF DES ABATTOIRS DE BOUCHERIE :

## État des lieux et pistes d'action

---

### INTRODUCTION

En 2019, 2065 agents répartis en **606** vétérinaires officiels (VO) dont 458 contractuels et **1459** auxiliaires officiels (AO) dont 195 contractuels étaient chargés de cette inspection sanitaire (OMM 2019) dans les 242 abattoirs de boucherie.

Le travail des agents des services vétérinaires d'inspection (SVI) en abattoirs se caractérise par une **forte présence sur la chaîne d'abattage**, où ils effectuent une inspection sanitaire (notamment par un contrôle visuel, mais aussi au moyen d'incisions, de palpations) de chaque carcasse et des abats associés (inspection *post mortem* IPM), avec un ou plusieurs postes dédiés. Cette mission est en lien avec **l'inspection ante mortem** (IAM) de l'animal qui est **effectuée en secteur vif** et qui doit être conduite sur tous les animaux de boucherie de façon exhaustive après un premier tri réalisé par l'exploitant.

A la différence de l'IPM, les agents des SVI sont amenés à intervenir et à se déplacer alors même qu'aucun poste de travail dédié ne leur est réellement attribué ce qui peut conduire dans certains environnements à une exposition à des situations à risque très graves, notamment de heurts voire d'écrasements par les animaux vivants.

En France, **l'indice de fréquence (IF) est de 33,5** accidents du travail (AT) pour 1000 salariés en 2019. L'IF de la catégorie « Transformation et conservation de la viande de boucherie (code NAF 1011Z) » qui se rapproche le plus des conditions de travail des agents des SVI en abattoir est plus élevé : **69,5**.

Les données d'accidentologie au travail concernant les services déconcentrés dont font partie les SVI ne sont pas connues.

La survenue en 2021 de **deux accidents très graves** impliquant des agents de SVI en boucherie a rappelé la sensibilité de ce secteur pour la sécurité des personnels y intervenant et y circulant : des agents ont été renversés et piétinés par un ou plusieurs gros bovins ce qui a eu pour conséquences des polytraumatismes.

Dans ce contexte, il a semblé opportun de conduire une **étude destinée à objectiver les risques** auxquels les agents des SVI sont exposés en secteur vif dans les abattoirs de boucherie jusqu'au poste de mise à mort ainsi que les mesures de prévention qui sont mises en place.

### IMETHODE

Ce travail a été mené en plusieurs phases comprenant :

- la **rédaction d'un questionnaire**, co-construit par le Bureau des Etablissements d'Abattage et de Découpe, BEAD (représenté par deux Référents Nationaux Abattoirs - RNA - et l'adjoint au chef de bureau), deux Inspecteurs Santé et Sécurité au Travail - ISST et moi-même, Inspectrice Stagiaire de Santé Publique Vétérinaire – ISSPV (en février). Il s'adressait aux SVI

en abattoirs de boucherie et avait pour objectif de recueillir des données sur les risques et leur prévention ainsi que sur l'accidentologie en secteur vif.

Il comprenait cinq parties (informations générales sur l'abattoir et son fonctionnement - IAM - risques dans les locaux d'hébergement - accidentologie dans les locaux d'hébergement - inspection au poste mise à mort) pour un total de 68 questions à choix unique ou multiple ainsi que des champs permettant d'ajouter des commentaires libres.

- sa diffusion (en février et mars) et son analyse (en mai et juin),

- des **visites d'abattoirs** (en mai et juin) qui avaient comme objectif l'évaluation de situations en travail en secteur vif permettant de recueillir des données pour comprendre le fonctionnement du SVI, l'activité, les interactions avec l'abatteur, les difficultés rencontrées et les éventuelles solutions mises en œuvre.

- et une **journée de partage d'expérience** (en juillet) regroupant des parties prenantes internes et externes au Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA). Elle avait pour objectif des échanges et une mise en débat, à partir des résultats intermédiaires, de manière à éprouver les conditions de généralisation de ces résultats et à en favoriser l'appropriation en disposant d'un regard croisé des différents acteurs permettant d'élaborer des recommandations sous la forme d'un cahier des charges partagé.

## **II PRINCIPAUX RESULTATS**

**170 questionnaires exploitables** ont été inclus dans l'étude, provenant de 131 abattoirs multi espèces et 39 abattoirs mono espèces. Les réponses étaient représentatives de la typologie en tonnage des abattoirs français.

**Sept visites** d'abattoirs ont été réalisées.

**17 personnes** sur la trentaine invitées ont pu être présentes à la journée de partage d'expérience.

Les résultats suivants sont regroupés autour de cinq thèmes : la structure des locaux, la maintenance, l'organisation du SVI, la coopération avec l'abatteur et les animaux.

### ***La structure des locaux :***

Le règlement européen n°1099-2009, relatif à la protection des animaux au moment de leur mise à mort indique que « **Les installations d'hébergement sont conçues et construites de manière à faciliter l'inspection des animaux** ».

Les réponses au questionnaire, comme les constats réalisés au cours des visites d'abattoirs, ont mis en lumière que **toutes les structures présentent des risques**, plus ou moins importants. Elles peuvent ressembler à des labyrinthes surtout quand elles sont de taille importante. L'absence de plan de circulation et d'affichage ne facilite pas l'appropriation du lieu. La circulation que ce soit à l'intérieur des locaux d'hébergement des animaux ou vers le poste de mise à mort est souvent compliquée et **ne facilite pas le travail d'inspection des agents des SVI** comme le montre ce commentaire du questionnaire : « *les parcs collectifs veaux-vaches laitières ne permettent pas une visibilité totale des animaux lors de l'IAM car absence de couloir sur la totalité de la périphérie des parcs* ».

Il ressort du questionnaire que les bâtiments sont anciens : **plus de 20 ans** pour plus de **la moitié d'entre eux**.

**53 %** on fait l'objet de travaux dans les cinq dernières années.

**48 %** vont faire l'objet de travaux dans les prochaines années.

**L'amélioration de la sécurité et des conditions de travail**, la **vétusté** et l'**agrandissement** sont les trois principales raisons données.

Si les structures sont anciennes, elles peuvent néanmoins être fonctionnelles et des travaux ne sont pas le gage d'amélioration s'ils ne sont pas pensés en fonction de l'activité. En effet il n'existe pas de plan « type » de bouverie qui répondrait à toutes les situations : chaque abattoir est singulier notamment par son activité et son organisation (référentiel technique BOUV'INNOV, 2019).

Les travaux ont eu un **impact positif** sur les conditions de l'inspection ante mortem dans seulement **62 %** des 90 abattoirs où il y a eu des travaux.

Les contraintes budgétaires des abattoirs ralentissent l'amélioration des conditions de travail, pourtant les études montrent que le retour sur investissement des actions de prévention est positif : plus de deux euros en moyenne pour un euro investi (VACHER, 2017).

### ***La maintenance, le matériel et l'environnement de travail :***

Les conséquences d'une maintenance défectueuse peuvent être importantes : une porte difficile à fermer risque de s'ouvrir ou de rester ouverte et ainsi de permettre à un animal de s'échapper dans des zones où des agents sont présents.

Au-delà du matériel et de la circulation dans la bouverie, d'autres points complexifient le travail: les dénivelés, les obstacles, les tuyaux au sol, ainsi que les ambiances sonore et lumineuse.

Sur certains sites visités il vaut mieux être petit (pour passer sous certains éléments de structure), grand (pour accéder à l'ouverture de portes), mince (pour se faufiler dans les refuges) et costaud (pour arriver à ouvrir certaines barrières).

### ***L'organisation du SVI***

La formalisation de l'IAM n'est pas toujours effective et les effectifs contraints compliquent la formation des nouveaux agents.

Les pratiques sont différentes en fonction des SVI et un arbitrage quotidien est réalisé par des agents des SVI entre IAM, BEA, temps disponible et sécurité.

Un lien peut être fait entre la qualité de l'IAM, les conditions de sa réalisation et l'attractivité des postes en abattoir.

Les réponses au questionnaire indiquent que **52 agents** des SVI ont été victimes d'accidents dans le secteur vif dans 25 abattoirs. Les commentaires indiquent principalement des **chutes**,

puis des **accidents avec des animaux** (lors de l'IAM ou avec un animal échappé) ou avec le **matériel**.

Les agents des SVI ont connaissance de « presque accidents » ou d'incidents (c'est à dire sans conséquence immédiate pour leur santé) dans **45 %** des locaux d'hébergement des animaux des abattoirs. Ces incidents impliquent en très grande majorité des **animaux échappés** (porte mal fermée, animaux affolés ou dangereux) et quelques **problèmes structurels**. Seulement **17 %** des incidents ont été enregistrés.

L'absence actuelle d'indicateurs sur les accidents du travail et les incidents en abattoirs ne permet pas de suivre leur évolution et évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre.

### ***La coopération avec l'abatteur***

Pour accomplir leur mission, les agents des SVI doivent compter avec l'établissement d'abattage (GAUTIER, 2017) : avec la direction de l'abattoir, le service qualité où le dialogue peut être très formalisé mais surtout avec les opérateurs du secteur vif où la coopération est moins formelle mais tout aussi importante.

Les réponses au questionnaire indiquent qu'un protocole cadre relatif aux conditions de mise en œuvre de l'inspection sanitaire dans les abattoirs d'ongulés domestiques a été signé avec l'abatteur dans 134 cas (**77 %**).

Un plan de prévention signé avec l'abattoir dans le cadre de la coactivité existe dans seulement **28 %** des abattoirs.

L'IAM réalisée souvent par intermittence implique une forte et obligatoire coopération avec les bouviers. Que ce soit dans la connaissance des animaux déchargés, la transmission d'information au SVI, la sécurité des personnes présentes en bouverie, le bouvier joue un rôle clé.

### ***Les animaux***

Les réponses au questionnaire indiquent que les locaux sont adaptés aux espèces dans 143 abattoirs (**84 %**) et au nombre d'animaux dans 147 abattoirs (**86 %**).

La dangerosité des animaux dépend bien sûr de leur gabarit mais l'adaptabilité de la bouverie à la diversité des animaux reçus est également un point important. Elle est plus compliquée dans les petits abattoirs multi espèces pour lesquels les animaux sont moins « standardisés ». Mais, même les grands abattoirs les plus spécialisés dans une catégorie d'animaux, l'arrivée inattendue d'animaux hors gabarit (taureau, bovin à grande cornes par exemple) peut entraîner des risques importants pour la sécurité des personnes présentes.

La conception de la bouverie, le matériel utilisé ont un impact sur le stress des animaux et donc sur leur comportement : la réduction de ce stress apporte souvent des améliorations notables des conditions de sécurité et de travail des opérateurs (DEISS et al. 2009; BOURGUET et al. 2010).

La bouverie est donc un lieu **plus complexe que le reste de l'abattoir** dans le sens où il faut prendre en compte non seulement le fonctionnement humain mais également le comportement animal.

## CONCLUSION

L'objectif de ce mémoire était de faire un état des lieux de la sécurité des agents des SVI en secteur vif et d'identifier les facteurs de risques des accidents du travail. Ces facteurs sont multiples : animaux, structure ou matériel non adapté ou non entretenu, organisation du SVI et coopération avec l'abatteur entrent en jeu. La coopération avec le bouvier apparaît comme un facteur déterminant quel que soit l'abattoir.

Les réponses au questionnaire ont permis de mettre en lumière que les accidents et incidents sont fréquents en secteur vif et peu enregistrés.

Un arbitrage quotidien est réalisé par des agents des SVI entre IAM, BEA, temps disponible et sécurité.

Le très bon taux de réponses (70 % des SVI des abattoirs de boucherie), pour un questionnaire aussi long et non obligatoire, ainsi que des commentaires nombreux indiquent un intérêt important des services pour ce sujet. De nombreuses données ont ainsi pu être recueillies même si certains biais existent (information, sélection, méthodologique).

### **Les pistes d'actions sont multiples :**

Certains leviers d'action dépendent principalement du **Ministère** :

- connaissance fine de l'activité réelle de travail des agents des SVI en bouverie et conséquence sur la prise de risque (en lien avec la structure et l'organisation de l'abattoir),
- perfectionnement de leurs formations initiale et continue,
- suivi d'indicateurs et retours d'expériences sur les accidents et incidents.

D'autres mettent en jeu les **exploitants d'abattoirs** :

- structure, matériels, maintenance,
- organisation du travail (déchargement et acheminement des animaux) et communication,
- protocole cadre et plan de prévention.

Une attention particulière doit être portée lors de travaux de réaménagement de bouverie où les marges de manœuvre sont les plus importantes pour faire évoluer les conditions de travail et où l'accompagnement par des organismes spécialisés en ergonomie est important.

Pour aider les SVI un outil a été élaboré : il détaille en fonction de cinq thèmes définis (structure, matériel, animaux, organisation SVI, coopération avec l'abatteur), des axes de réflexion et des leviers d'actions possibles.

Un sujet complémentaire à investiguer est apparu au cours de cette étude. Si les données recueillies par questionnaire laissaient penser que répondre aux attendus de la réglementation sur l'IAM était possible, les visites ont permis de voir que cela n'était pas aussi simple. Les représentations et l'interprétation de la réglementation sont différentes en fonction des SVI et du contexte. Quels sont les attendus, les incontournables ? Qu'est-ce qu'une IAM de qualité ? Comment la réaliser ? Comment en maîtriser les risques ? Jusqu'où approcher les animaux ? Ces questions mériteraient d'être approfondies.